DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260706-D_2026_070-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 30 juin 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-DEUX en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, Mme BLOT Anne-Sophie, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, , Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,
Représentés : M PERAN Emmanuel donne pouvoir à M COUMAILLEAU,
M VASNIER Alain donne pouvoir à Mme DUVAL,
M RAVAILLER Michel donne pouvoir à M GENDRON,
Absents :
M AGOYER Rodolphe,
Mme SANCEAU Fanja.

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Coumailleau

***

Délibération 2026-070 – Finances – Budget principal – Révision et modification AP/CP Bibliothèque

Afin de faire correspondre au mieux aux évolutions du projet d'extension de la bibliothèque municipale, il est nécessaire de mettre à jour l'autorisation de programme du projet bibliothèque votée en 2025.
En effet, le montant total doit être modifié en raison de l'évolution du montant total estimé des travaux ainsi que l'échelonnement des montants par exercice. Voici les caractéristiques initiales votées en 2025 :

Montant total de l'AP : **1 655 000.00€ TTC**
Répartition des crédits de paiement sur la période 2025-2027 :
- CP année 2025 : 265 000.00€ TTC à l'opération n°211 « EXTENSION BIBLIOTHEQUE »
- CP année 2026 : 790 000.00€ TTC à l'opération n°211 « EXTENSION BIBLIOTHEQUE »
- CP année 2027 : 600 000.00€ TTC à l'opération n°211 « EXTENSION BIBLIOTHEQUE »

VU l'instruction comptable M57
VU la délibération 2023-027 approuvant le règlement budgétaire et financier de la commune,
VU la délibération n°2025-027 d'adoption d'une autorisation de programme pour le projet d'extension de la bibliothèque communale
CONSIDERANT le règlement budgétaire et financier
CONSIDERANT le plan pluriannuel exposé dans le rapport d'orientation budgétaire 2026
CONSIDERANT l'exposé de Mme BLOT, adjointe à la Maire

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260706-D_2026_070-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :

. VOTER la modification du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiements relatifs à la réalisation de l'extension de la bibliothèque ainsi que détaillé ci-après :

Montant total de l'AP : **1 962 000.00€ TTC**

Répartition des crédits de paiement sur la période 2025-2027 :

- CP année 2025 : 203 420.00 € TTC à l'opération n°211 « EXTENSION BIBLIOTHEQUE »
- CP année 2026 : 985 580.00 € TTC à l'opération n°211 « EXTENSION BIBLIOTHEQUE »
- CP année 2027 : 773 000.00 € TTC à l'opération n°211 « EXTENSION BIBLIOTHEQUE »

. DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget supplémentaire, exercice 2026.

Le Secrétaire de séance
M Pascal COUMAILLEAU

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL